

Décision

Générale

colonial

Décision n° No 511 du 1 août 1941, portant licenciement du nommé Mohamed Hassen, infirmier à l'hôpital colonial

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 537 du 31/08/1941

Date de publication
1 août 1941

Date du numéro
31 août 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Soimalis, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de licenciement présentée par Mohammed Hassein, infirmier auxiliaire à hôpital colonial depuis le 1° juin 1939

Vu l'avis favorable émis par le chef du Service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Le nommé Mohamed Hassein infirmier auxiliaire «x l'hôpital colonial, est licencié de son emploi, Cet infirmier indigène sera ravis des contrôles le 31 juillet Art. 2

— Le chef du Service de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée

NOUAILHETAS.